

PRATIQUE AVANCÉE

VOUS VOUS Y METTEZ QUAND ?

400
INFIRMIERS

EN RÉSUMÉ

OUVRIR DE NOUVELLES
QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
ET ACCROÎTRE L'AUTONOMIE D'ACTION

LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION
MÉDICALE DE CERTAINS TERRITOIRES

ACTUELLEMENT EN FORMATION

16 UNIVERSITÉS RÉPARTIES
DANS 8 RÉGIONS

LES 1^{ERS} INFIRMIERS EN EXERCICE
À PARTIR DE 2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Avec la pratique avancée, les professionnels infirmiers élargissent leurs compétences dans le champ clinique. **Demain, une fois formés, ils pourront renouveler, adapter voire prescrire des traitements ou des examens, assurer une surveillance clinique, mener des actions de prévention ou de dépistage.**

Ceci se fera en accord avec des médecins qui leur confieront le suivi de certains de leurs patients dont l'état de santé est stabilisé.

Et à condition d'exercer au sein d'une équipe de soins (par exemple en maison ou centre de santé, en établissement hospitalier ou médico-social).

En plus de réduire les délais d'accès à une prise en charge, la pratique avancée est une **nouvelle réponse pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population**, notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement.

PRATIQUE AVANCÉE VOUS VOUS Y METTEZ QUAND ?

POUR QUELLE FORMATION ?

Se former à la **pratique avancée** nécessite au minimum **3 ans d'exercice**. La **formation - qualifiante** - est organisée autour d'une 1^{ère} année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une 2nde année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie : **soit pathologies chroniques stabilisées et poly-pathologies courantes en soins primaires, soit oncologie et hémato-oncologie, soit maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.**

Dès la rentrée 2019-20, la pratique avancée s'ouvrira à **la santé mentale et la psychiatrie.**

Au terme de sa formation, l'infirmier précise la mention choisie puis, une fois diplômé, est reconnu au grade universitaire de master.

OÙ EN EST-ON ?

Les premières promotions d'infirmiers en pratique avancée sont entrées en formation en 2018 : sur les 400 étudiants, plus de 70 ont intégré directement la 2nde année. Les futurs diplômés se déploieront sur le terrain pour certains dès l'année prochaine, pour les autres dans les 2 ou 3 prochaines années. L'objectif est ambitieux puisqu'il table sur **la formation de plus d'un millier d'infirmiers en pratique avancée d'ici 2021.**

Il ne s'agit que d'une première étape : à terme, la pratique avancée sera étendue à d'autres prises en charge et à d'autres professions paramédicales.

ET À L'HÔPITAL ?

De fait, la pratique avancée infirmière est aujourd'hui plus répandue en établissement de santé : en effet, les paramédicaux ont davantage l'habitude de travailler en équipe, en lien avec des médecins qui leur délèguent le suivi de certains patients.

Pour autant, **le dispositif a été pensé pour se déployer également en ville** : cela, dans le cadre privilégié des équipes de soins primaires ou en appui d'un médecin spécialiste, hors soins primaires.

Plus d'informations

WWW.SOLIDARITES-SANTE.GOUV.FR PUIS « L'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE »



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS